



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 juin 2020 à 20 H 00

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	15	Pouvoirs :	0
Nombre de Conseillers absents :	0	Votants :	15

L'an deux mil vingt, le 08 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Audrey BATHREZ, Jean Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET, Marie-Claude DAUVERGNE, Laurent FOUVET, Yoël GIBOUDOT, Sandrine GUERMONT, Patricia GUICHON, Ludovic JACQUOT, Jean Pierre MICARD, Jean-Luc REBOUILLAT, Jean-Pierre ROUAH, Patricia THIRIET, Cédric TIMMERMANS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude DAUVERGNE.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le déroulement de la séance à huis clos.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020 n'appelle ni observation ni modification particulière.

1- CRÉATION DES COMMISSIONS :

- **Commission d'appel d'offres** : Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres, pour les chantiers communaux et après délibération, décide, à l'unanimité, de nommer trois membres titulaires : Laurent FOUVET, Jean-Pierre ROUAH, Jean-Paul BUCHAILLAT et trois membres suppléants : Marie-Claude DAUVERGNE, Jean Pierre MICARD, Jean-Luc REBOUILLAT.
- **Finances** : Sandrine GUERMONT, Jean-Paul BUCHAILLAT et Marie-Claude DAUVERGNE.
- **Cimetière** : Patricia GUICHON, Jean-Pierre ROUAH et Ludovic JACQUOT.
- **Affaires scolaires et jeunesse** : Sandrine GUERMONT, Ludovic JACQUOT, Marie-Claude DAUVERGNE et Audrey BATHREZ.
- **Attribution de logements** : Patricia THIRET, Laurent FOUVET, Saïda CHAKIR, Patricia GUICHON, Audrey BATHREZ et Jean-Luc REBOUILLAT.
- **Voirie / Sécurité / Bâtiments communaux** : Saïda CHAKIR, Laurent FOUVET, Jean-Pierre ROUAH, Cédric TIMMERMANS, Sandrine GUERMONT, Jean-Paul BUCHAILLAT, Jean Pierre MICARD.

Comités consultatifs :

Fleurissement / Environnement : Ludovic JACQUOT, Jean-Luc REBOUILLAT.

Finances : Sandrine GUERMONT, Jean-Paul BUCHAILLAT, Marie-Claude DAUVERGNE.

Voirie / Sécurité / Bâtiments communaux : Saïda CHAKIR, Laurent FOUVET, Jean-Pierre ROUAH, Cédric TIMMERMANS, Sandrine GUERMONT, Jean-Paul BUCHAILLAT, Jean Pierre MICARD.

Affaires sociales : Jean-Pierre ROUAH, Patricia THIRIET, Saïda CHAKIR, Patricia GUICHON, Laurent FOUVET, Jean-Luc REBOUILLAT.

Animation: Yoël GIBOUDOT, Ludovic JACQUOT, Patricia GUICHON, Audrey BATHREZ, Jean-Luc REBOUILLAT.

La population sera consultée ultérieurement pour faire partie de ces comités consultatifs.

Désignation des délégués :

Après le renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire ses délégués appelés à siéger dans les comités de tous les syndicats de communes ou syndicat mixtes auxquels la commune appartient.

- Syndicat Intercommunal D'Énergie et d'équipement et de e-Communication du Jura (SIDEJ) :

Vu l'adhésion de la commune de Messia-sur-Sorne au SIDEJ du Jura, le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité, M. Cédric TIMMERMANS, en qualité de délégué titulaire.

- Syndicat Intercommunal Optionnel pour l'Agglomération Lédonienne (SICOPAL) :

Vu l'adhésion de la commune de Messia-sur-Sorne au Syndicat InterCommunal Optionnel Pour l'Agglomération Lédonienne pour le portage des repas et la téléalarme, le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité,

- M. Ludovic JACQUOT en qualité de délégué titulaire,

- Mme Marie-Claude DAUVERGNE en qualité de délégué suppléant.

Ils prendront leurs fonctions au sein du comité syndical du SICOPAL et une fois la dissolution du SICOPAL actée par arrêté préfectoral, ils représenteront la commune au Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

- **Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Lons-le-Saunier (SICTOM) :**

Vu l'adhésion de la commune de Messia-sur-Sorne au Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité,

- M. Jean-Luc REBOUILLAT en qualité de délégué titulaire,
- M. Jean-Pierre ROUAH en qualité de délégué suppléant

- **Délégué Défense :**

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité, M. Ludovic JACQUOT délégué à la Défense.

Commissions Intercommunales :

- **Les conseillers communautaires** sont les deux premiers élus du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints : Mme Patricia CHANET, M. Jean-Paul BUCHAILLAT.

- **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la communauté d'agglomération ECLA (CLECT) :**

Après le renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit choisir un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la communauté d'agglomération ECLA. Le Conseil Municipal désigne, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- M. Jean-Paul BUCHAILLAT en qualité de délégué titulaire.
- M. Jean-Pierre ROUAH en qualité de délégué suppléant.

- **Finances** : M. Jean-Paul BUCHAILLAT et Mme Sandrine GUERMONT.

- **Cultures- affaires scolaires** : Mmes Patricia CHANET, Sandrine GUERMONT, titulaires et M. Ludovic JACQUOT, Mme Patricia THIRIET, suppléants.

- **Aménagement de l'espace – logement - SCOT- Urbanisme** : M. Laurent FOUVET, Mme Patricia CHANET.

- **Environnement** : Mme Saïda CHAKIR, M. Yoël GIBOUDOT.

- **Sport** : Mme Patricia THIRIET, M. Laurent FOUVET.

- **Transport urbain – déplacements doux – accessibilité** : Mme Saïda CHAKIR.

- **Développement économique** : M. Jean-Paul BUCHAILLAT, Mme Patricia GUICHON.

- **Voirie** : M. Jean Pierre MICARD.

2- INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT fait part à l'assemblée que :

- Conformément à l'Article 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT,
- Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.

À compter de la date d'entrée en fonction des élus, c'est-à-dire à partir du 25/05/2020, Madame le maire percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L. 2123-23 du CGCT. Pour information, elle percevra 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 567.43 € Brut par mois.

Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale des adjoints, M. Jean-Paul BUCHAILLAT, 1^{er} adjoint, Mme Marie-Claude DAUVERGNE, 2^{ème} adjointe, M. Jean-Pierre ROUAH, 3^{ème} adjoint percevront 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 416.17 € Brut/mois (en mai 2020, l'indice brut terminal de la fonction publique correspond à l'indice 1027, dont le montant brut mensuel est de 3 889,40 €).

3- DROIT DE PRÉEMPTION :

Madame le Maire expose au Conseil, la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la mairie le 20/01/2020 en recommandé avec avis de réception, par Me BAS notaire à LONS LE SAUNIER, concernant la vente par les consorts CRETIN/CHEYREZY/LESAUVAGE, de deux parcelles de terrain cadastrées au lieudit « En Drésia » section AD n° 123 pour 2ha.21a.64ca et AD n°196 pour 15a.33ca, soit au total : 2ha.36a.97ca ; au prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 euros).

En application de la délibération du 13/09/2016 visée le 15/09/2016 instituant le droit de préemption urbain ; le Conseil Municipal s'est prononcé le 27/02/2020 pour exercer son droit de préemption sur cette aliénation.

Compte-tenu du fait que ces deux parcelles sont situées en partie en zone 1AUB (zone dite à urbaniser) et en partie en zone A (vocation agricole), la commune n'avait pas le droit de préempter sur la partie en zone A.

De ce fait, la commune est contrainte de retirer la délibération n° 2020 02 02 du 27/02/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2020 02 02 du 27/02/2020.

4- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE :

Madame le Maire expose que selon l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, les collectivités peuvent adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Cette disposition a été prise par le Gouvernement afin d'aider le commerce local dans une période difficile et de contribuer à la reprise de son activité grâce à la publicité.

M. Jean-Luc REBOUILLAT et Mme Patricia GUICHON, se retirent pour ne pas prendre part au vote (conflit d'intérêts).
Le Conseil Municipal décide par 13 voix Pour d'adopter un abattement de 40 % au montant de la TLPE 2020 à tous ses redevables.

5- CARTES AVANTAGES JEUNES :

Cette carte, d'une valeur de 7 €, est offerte chaque année par la commune aux jeunes habitants de Messia dans la tranche d'âge de 3 ans révolus à 26 ans révolus au 1er septembre de l'année en cours. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reconduire l'opération pour l'année 2020-2021. Les cartes seront distribuées aux jeunes le mardi 8 septembre 2020 de 19h00 à 20h00 à la salle des fêtes.

6- CONSULTATIONS DES MAÎTRES D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE LA MAIRIE :

La municipalité envisage de mener des travaux de réaménagement de la mairie pour répondre aux normes d'accessibilité PMR. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter les maîtres d'œuvres pour le projet de travaux de mairie et à signer tout document concernant ce dossier.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le SICTOM propose d'effectuer des démonstrations gratuites d'utilisation d'un broyeur de végétaux chez les particuliers. Il recherche des usagers volontaires disposant d'un tas de branches, branchages, tailles de haies et souhaitant les broyer pour les utiliser comme paillage pour le jardin potager, les haies, fleurs, etc.

Cette animation aura lieu à partir de juin jusque fin août 2020. Elle sera réalisée dans les conditions suivantes :

Réception des candidatures par le SICTOM, prise de rendez-vous (prevention@sictomlons.fr ou 03 84 86 16 16). Broyage chez le particulier. Le port du masque et de gants sera obligatoire pour les usagers comme pour les agents du SICTOM. Le broyat sera laissé sur place. Chaque particulier est invité à convier deux ou trois personnes de son choix (voisins, amis, famille, etc.) afin de favoriser une bonne communication autour de cette pratique.

- Un pot de remerciement sera organisé pour les couturières avec la participation de M. François GUITON. Trois distributions de masques ont été faites, une avec les masques confectionnés par les couturières bénévoles, une avec les masques commandés à ECLA et une avec les masques commandés à la Région Bourgogne Franche-Comté.

- Une réunion entre le maire et les adjoints aura lieu chaque mardi matin à 09h00. Une permanence des élus au public aura également lieu chaque mercredi soir de 18h00 à 19h00 à la mairie.

- Les comptes-rendus des réunions de commissions seront transmis à chacun des membres.

- Pour les prochaines réunions du conseil municipal, les dossiers relatifs aux réunions seront transmis au préalable avec les convocations aux membres du conseil.

Mme Marie-Claude DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance pour les prochaines réunions du conseil municipal.

- Un « mini » bulletin communal d'été sera prochainement composé.

- Bibliothèque communale : Monsieur Bernard GUY, pour des raisons personnelles, souhaite passer la main. Un appel à la population sera fait, notamment via le bulletin estival, pour la gestion de la bibliothèque.

- Un logement communal de type T4 va se libérer à la résidence Thaïs : rez-de-chaussée, loyer : 550 € + 25.50 € de charges (chauffage au gaz).

- Le site Internet de la commune ne sera plus géré par M. GUY. M. Yoël GIBOUDOT propose de reprendre la mise à jour du site.

Fin de séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude DAUVERGNE

Le Maire,
Patricia CHANET